

## Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Bouzanne Comité Syndical du 20 juin 2023

### Délibération n° 2023-13 : Avenant au Contrat Territorial Creuse et affluents

L'an deux mil vingt-trois, le vingt juin à dix heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis en session ordinaire sur convocation, qui leur a été adressée le 06 juin 2023 conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la salle des fêtes de **Maillet**, sous la présidence de **Monsieur Michel FOISEL, Président**.

Nombre de conseillers en exercice : 24
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 16 dont 2 pouvoirs

**Présents** : M. M. AMBLARD, Mme C. BALLEREAU, M. J-Y BAUDAT, Mme M-A. BEAUFRERE, M. P. CHAMBEAU, M. E. DESMET, M. M. FOISEL, M. B. FOULATIER, M. J-C GABILLAUD, M. A. MONJOIN, M. J. PINIER, M. J-L RETIF (secrétaire de séance), M. P. ROUTET, M. A. STROUPPE. Pouvoirs de M. M. DESCOURAUX et M. P. MAUGRION.

### Délibération n° 2023-13 : Avenant au Contrat Territorial Creuse et affluents

Vu la délibération n°2021-04-14\_08 du 14 avril 2021 intégrant l'animation pour l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat Territorial de la Bouzanne au Contrat Territorial de la Creuse ;

Vu la délibération n°2021-10-06\_01 du 06 octobre 2021 portant validation du programme d'actions du Contrat Territorial de la Bouzanne ;

Vu le Contrat Territorial Creuse et Affluents 2021-2023 signé le 23 juin 2021 par le SMABCAC, le SMABB, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Centre Val de Loire ;

Vu l'avenant n°1 au Contrat Territorial Creuse et Affluents 2021-2023 signé par le SMABB, le SMABCAC, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Centre Val de Loire le 23 novembre 2022 intégrant les actions portées par le SMABB sur le bassin versant de la Bouzanne au Contrat Territorial initial ;

Vu la délibération n°2023-03-28-8 du 28 mars 2023 autorisant Monsieur le Président du SMABB à signer l'avenant au Contrat Territorial Creuse et affluents ;

Vu l'avenant n°2 au Contrat Territorial Creuse et Affluents 2021-2023 signé par le SMABB, le SMABCAC, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Centre Val de Loire le 25 avril 2023 intégrant les actions portées par le SMABCAC sur le bassin versant de l'Anglin au Contrat Territorial initial ;

Considérant que l'ajout d'actions portées par le SMABCAC sur le bassin versant de la Claise au Contrat Territorial Creuse et affluents nécessite la signature d'un nouvel avenant.

Considérant que le montant supplémentaire des actions retenues s'élève à 93 400 € en 2023 portant ainsi le montant total des dépenses retenues dans le contrat à 1 786 177 €.

Considérant que le montant des opérations portées par le SMABB ainsi que le reste à charge demeurent inchangés soit 797 000 € de dépenses retenues pour un reste à charge prévisionnel de 167 890 €.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant au Contrat Territorial Creuse et affluents.**

Votes : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président,  
Monsieur Michel FOISEL

Le Secrétaire,  
Monsieur Jean-Luc RETIF



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Le: 27/06/2023  
Publié ou notifié le :

27/06/2023